

Compte-rendu de la 6^{ème} réunion de quartier 1 « centre » du 13 mars 2024

Les présents:

Référents: Cindy GASPAROLLO et Jean-Luc PARICKMILER.

Secrétaire de séance : Emmanuelle MORAULT.

Elu: Vincent VAROQUI Adjoint.

42 habitants.

Rappel: Conseil de quartier, c'est quoi?

- Lien entre habitants du quartier et la municipalité,
- Etre à votre écoute pour améliorer votre cadre de vie,
- Définir des priorités, initier des actions.
- Des référents bénévoles.

Au programme ce mercredi soir :

- 18h Retour sur le compte rendu précédent en ligne, questions ?
- Les sujets en suspens après réunion de concertation du 4 mars en mairie.
- L'opération de nettoyage du samedi 16 mars.
- Le projet de charte d'embellissement du centre du village,
- Parole aux habitants,
- 19h Monsieur Vincent VAROQUI, adjoint au maire, nous rejoint,
- 20h Pot de l'amitié.

SUJETS EN SUSPENS:

• Réfection et balisage escalier parking Poro :

L'éclairage à LED a été budgété pour 2024 et la réfection du cheminement sera faite en régie.

 Contrôles chemin Cannet et Saint-Antoine pour la vitesse et le respect des sens interdits.

Pourquoi pas un rapprochement avec la PM des autres villages de la CCPF pour organiser des contrôles de vitesse (Bagnols n'ayant plus d'appareil) ?

Le Maire demande à la Police Municipale d'être plus présent et propose en plus l'installation d'un relevé photographique pour vérifier le domicile des véhicules.

Au printemps, un nouveau comptage sera réalisé. En fonction, les aménagements pour réduire la vitesse seront réalisés (route partagée, rappel de la limitation, rénovation de la chicane...).

• Lotissement de l'Adrech toujours à l'arrêt.

Le lotisseur a eu l'autorisation du Département pour l'élargissement de la D4 avec un « tourné à gauche » et ainsi accéder en toute sécurité dans le lotissement depuis la départementale. Les travaux ne devraient pas tarder à reprendre.

Acquisition éventuelle de récupérateurs d'eau avec la CCPF :

Le Maire relance la CCPF et se renseigne sur les possibilités d'un appel d'offres d'un marché tarif pour que les personnes intéressées contactent directement le fournisseur, ce qui éviterait à la CCPF de gérer un stock.

• Point sur l'évolution du PLU:

Le dernier groupe de travail (Atelier 2) s'est réuni le 7 mars pour écrire le projet de territoire avec une réflexion, sur les espaces verts, les énergies propres, les espaces valorisant le lien social et la culture, le développement économique, l'habitat... (Plus d'informations sur le site Internet de la concertation publique de la Révision du PLU).

• Réunion publique sur l'eau avec la régie des eaux de Fayence :

Le Maire est favorable à cette rencontre et se rapproche de la CCPF pour inviter l'agent « Ambassadeur de l'eau ».

- Chantiers citoyens souhaités : réfection chapelle St-Antoine et de l'Oratoire de la Vierge boulevard du Rayol :
 - Bonne idée. La Mairie pourra fournir la peinture par exemple. Cependant, il ne faudra pas négliger la sécurité.
- Point sur le cheminement depuis la maison médicale ou Traverse de la Rouvière vers Carrefour Contact et la récupération des eaux de pluie de la Traverse des Rouvières : les travaux ont été budgétisés pour cette année.

• Point sur la reconquête des sentiers pour relier les quartiers au village :

La Mairie travaille sur une cartographie pour retenir les chemins les plus pertinents et devra, en cas de passage sur des parcelles privées, signer des conventions de droit de passage de mode doux avec les propriétaires.

• Opération citoyenne de nettoyage demandée à la dernière réunion :

« Nettoyage pour le printemps » du samedi 16 mars en partenariat avec la mairie.

Bilan de l'opération sur le centre et l'est du village :

13 participants, ramassage d'1m3 de plastique, boites métal et bouteilles plastiques, une centaine de bouteilles en verre et 2 m3 d'encombrants.

Action dans une bonne ambiance avec un "debrief goûter" convivial à 11h45.

Vincent VAROQUI rappelle l'opération similaire « Nettoyons le Sud » samedi 13 avril.

• Projet d'Embellissement du centre (ruelles):

Cela a aussi été demandé dans le cadre de la révision du PLU.

Pour une bonne organisation, notre quartier et la mairie pensons que la meilleure solution serait de mettre en place une Charte d'Embellissement du « Centre » d'autant plus pertinent que Bagnols ambitionne l'obtention d'une seconde fleur sur le label "Villes et Villages fleuris". Cependant, lorsqu'on se promène dans la rue, notre œil ne s'arrête pas au domaine public. Notre champ visuel balaye un espace allant de façades à façades.

C'est pourquoi, les devant-de-portes, les façades, les fenêtres et portes, les plantations, le mobilier...font partie intégrante de l'espace-rue. Ils influencent énormément le « coup d'œil » du village.

Les bagnolais doivent être des véritables acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie, de l'embellissement de Bagnols en Forêt.

Le Maire est très favorable à ce projet et demande aux référents de réfléchir en concertation avec les riverains (Quid du stationnement, des emprises sur la voie publique, de la circulation, des aides possibles...).

Des jardinières collectives pourraient être proposées. Certaines couleurs seront aussi à respecter.

DISCUSSION ET REPONSES DE MONSIEUR VAROQUI:

Propositions pour l'embellissement du centre :

- Privilégier les plantes grasses et les succulentes aux entrées du village et aux pas de portes.
- S'inspirer des mosaïques autour des plaques d'égout dans le village de Salernes.
- S'inspirer des œuvres d'art sur les façades comme dans le village de Tourrettes
- Harmoniser les couleurs des barrières et repeindre les vieilles barrières bleues.
- Relancer éventuellement le concours pour le fleurissement « Fleurir Bagnols Ensemble »
- Travail sur les couleurs et les portes, éviter les portes en PVC blanches en rénovation.
- Réflexion sur la possibilité d'une aide de la commune en cas de ravalement ?
- Fleurissement du lavoir près du Relai Provençal et nettoyage du lavoir situé près du marchand de vélos.
- Panneau « Bienvenue à Bagnols en Forêt » dans le virage en épingle près du traiteur avec fleurissement.
- Peinture des potelets de la Grande Rue à l'image de ce qui a été fait dans le centre historique de Fréjus.
- Préemption du terrain en face du Relai Provençal pour l'aménager joliment.
- En période de Noël, élargir la pose des décorations pour couvrir les abords de l'école car Noël est avant tout la fête des enfants.

- Finition de l'escalier de la Rue du Portail : la rampe couleur lavande a été sectionnée en haut et le bout de la rampe a été sécurisée avec du gros chatterton orange ce qui n'est pas très joli!
- Proposition de masquer les grosses poubelles situées devant les restaurants avec des photos en trompe l'œil ou un bardage en bois.

Monsieur Varoqui précise que la Mairie est en train de travailler à l'élaboration d'une charte pour coopérer avec le CAUE varois, c'est-à-dire le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, pour l'embellissement de la Grande Rue. Cela va permettre de travailler ensemble sur les critères du mobilier urbain (le type de mobilier, le modèle, la couleur, la gestion de l'encombrement ...), et sur les finitions.

Le Centre du Village fait partie du Quartier N°1 mais tous les Bagnolais y passent. Peut-être serait-il opportun d'ouvrir cette réflexion aux autres conseils de quartier...

La Mairie a pour objectif d'obtenir une deuxième fleur sur le Label « village fleuri ».

Il doit de façon plus globale y avoir une réflexion sur ce que l'on veut à long terme pour le village et sur l'arbitrage à faire entre le cachet provençal et les enjeux de la rénovation énergétique (installation de panneaux solaires et de climatisations).

Concernant le masquage des points d'apport volontaire, Monsieur VAROQUI précise que ces points sont destinés aux particuliers et ne sont pas conçus pour les restaurateurs qui sont censés apporter leurs emballages forcément assez volumineux directement en déchetterie...

Contrôle du flux de circulation et de la vitesse Chemin de Saint-Antoine et Chemin du Cannet:

Monsieur VAROQUI explique qu'un nouveau comptage va être effectué. Par ailleurs, Monsieur le Maire a bien missionné la Police Municipale pour procéder à des contrôles de vitesse mais que le cinémomètre (radar) est HS. Le remplacer est couteux et il n'y a pas de possibilité pour l'instant de mutualiser cet appareil.

La topographie des axes rend aussi la tâche difficile. Se pose le problème d'arrêter les voitures en toute sécurité, car les voies sont étroites et il n'est pas simple de faire mettre sur le côté les véhicules pour les contrôler.

Les référents rappellent qu'il existe néanmoins 2 endroits possibles près du lotissement du Cannet et au milieu de Saint-Antoine sans gêner la circulation.

Il est évident que quelques contrôles du domicile des conducteurs à des horaires de forte circulation pourraient avoir un effet dissuasif ne serait ce qu'avec le bouche à oreilles. Mais en ce qui concerne d'éventuelles retombées pécuniaires pour la commune, il faut savoir que toutes les verbalisations effectuées sur une commune sont ensuite centralisées par l'Etat et cela passe ensuite en commission pour des projets d'amélioration de la Sécurité Routière.

On pourrait aussi envisager la possibilité d'aménager des ralentisseurs ou autre matériel mais cela engendre du bruit. La volonté de la commune est aussi d'utiliser au maximum le budget pour des actions positives.

Les habitants rappellent qu'il est de toute façon impératif de trouver des solutions pour dissuader les véhicules d'emprunter cet « itinéraire bis » et faire respecter la limitation de vitesse.

Dans ce sens, il est aussi demandé la pose d'un panneau direction FAYENCE, SAINT PAUL EN FORÊT au niveau de l'intersection des « Molières ».

Bilan sur la relocalisation du Marché sur le Bd du Rayol :

Cette relocalisation avait pour but de regrouper les exposants et développer l'activité or le nombre d'exposants reste à ce jour limité et la fréquentation ne semble pas augmenter. A-t-on fait suffisamment de publicité auprès des potentiels exposants et de publicité sur les nouveaux exposants ?

Monsieur VAROQUI précise qu'il faut faire attention à la ligne éditoriale et ne privilégier aucun exposant. La Mairie dispose aujourd'hui d'un nouvel agent en charge de la communication qui pourrait faire un appel aux entreprises pour faire un annuaire. On pourrait aussi faire une info sur les nouveaux stands et un point sur l'offre globale pour mettre en avant tous les commerçants sans distinction. Il serait aussi intéressant d'avoir le retour des commerçants eux-mêmes.

Un habitant propose de laisser le marché d'avril à septembre au Rayol et de l'installer d'octobre à mars place de la Mairie. D'autres préfèrent le maintenir ainsi mais avec plus de promotions.

Décharge du Vallon des Pins :

Plusieurs personnes s'inquiètent de sentir la décharge plusieurs fois par semaine alors que nous ne sommes pas encore en été...

Monsieur Varoqui rappelle que la décharge est le cheval de bataille de notre Maire car il est vice-président de la CCPF en matière de traitement des déchets et le Président de la SPL Vallon de Pins.

Monsieur Varoqui précise que les odeurs ne sont pas toujours dues à l'ISDND, qui est exemplaire et proviennent probablement de la décharge des Lauriers. En effet la nouvelle structure est très bien gérée même si elle reçoit encore beaucoup trop de verre. Ces odeurs désagréables sont dues à des gaz sulfurés qui proviennent de la décomposition des déchets organiques. Or depuis le 1^{er} janvier, chaque habitant en censé composter ses déchets organiques ... Tant qu'il y aura toujours une part importante de déchets organiques dans nos ordures ménagères, il n'y aura pas de solution pérenne pour éliminer les odeurs.

L'ancien maire avait fait fermer la décharge car il avait été prouvé la présence de Mâchefer. Cela avait entraîné pour chaque commune une hausse considérable du coût d'acheminement pour l'évacuation des déchets d'où la décision de réouvrir la décharge.

Le loyer perçu pour l'implantation de la décharge est de 500 000€ par an auquel s'ajoute une taxe à l'enfouissement de 1.5€ à la tonne, taxe partagée avec Puget et Fréjus.

Les ordures ménagères issues de la CCPF ne sont pas triées car l'option prise par la CCPF est de rendre les habitants acteurs du tri. Chacun est donc responsable. En revanche les déchets « bacs jaunes » sont triés à Montauroux.

Point sur l'approvisionnement en eau :

La compétence de l'eau autrefois dévolue à Véolia, a été reprise au niveau de la CCPF avec la création d'une régie pour gérer les ressources de manière plus efficace et mutualiser les

moyens. Le réseau est gravitaire et dépend de 3 ressources : la Siagnole (à Mons), le forage de Tassy et le site de Barrière. Le débit de la Siagnole est bien meilleur. Le niveau de Tassy a remonté significativement mais n'est pas à son maximum. Le niveau du site de Barrière est lui encore très bas, presque à 0. La situation du territoire est donc encore fragile. Tout dépendra du printemps. Si les mois de mai et juin sont très secs, l'été sera à nouveau compliqué.

Signalement des Nids de poule :

Rue Sainte Anne et Montée de derrière le Château (partie à descendre le long du parking jusqu'au feu) : présence de gros nids de poule dangereux pour les 2 roues. Prévu sur le budget 2024.

Chaussée abimée également au niveau du 697 Chemin du Cannet suite à des travaux d'équipement à la Fibre. La tranchée a été rebouchée mais la partie rebouchée s'est affaissée. Il y a-t-il un contrôle de réception des travaux et un cahier des charges pour ce type de travaux sur la voirie ? La mairie fera un contrôle.

Le chemin des Rouvières qui avait pourtant été entretenu, s'est dégradé suite aux dernières pluies ; une intervention est nécessaire.

Bagnols en Forêt, le 10 avril 2024.

Jean-Luc PARICKMILER, référent.

A Janihulf.

Cindy GASPAROLLO, référente.

Emmanuelle MORAULT, secrétaire de séance.